



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2023

No 16-2023 – Séance du 30 mai 2023

Plan d'affectation de Praz Grisoud – Référendum spontané – La votation aura lieu le dimanche 24 septembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 2 mai, après avoir validé les réponses aux opposants, le Conseil communal a accepté à la majorité (35 oui, 27 voix contraires et 12 abstentions), l'adoption du plan d'affectation "En Praz Grisoud" et son règlement.

Puis, par 43 oui, 28 avis contraires et 4 abstentions, il a décidé de soumettre cette décision au vote populaire par le biais d'un référendum spontané.

L'art. 165 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) stipule :

¹Lorsque la demande de référendum a abouti, la Municipalité en informe le département par l'intermédiaire du préfet ainsi que le corps électoral par affichage au pilier public.

²Le préfet ordonne la votation dans les trois mois qui suivent le dépôt des listes.

³Ce délai peut être prolongé par le département.

Les services de l'Etat ont été contactés dès le lendemain de la séance du Conseil communal afin de fixer la date du scrutin. Compte tenu du fait qu'il ne sera matériellement pas possible d'organiser une votation à la prochaine date prévue pour une votation cantonale ou fédérale (le 18 juin) et qu'il semblait utopique d'organiser un scrutin durant les vacances estivales, la Municipalité a suggéré que la votation puisse être organisée le 22 octobre (élections fédérales 1^{er} tour) ou le 12 novembre (2^e tour de l'élection au Conseil des Etats). Malheureusement, ces deux dates sont exclusivement réservées aux élections.

Il restait deux possibilités à l'automne, le 3 septembre ainsi que le 26 novembre. Cependant, au vu de l'annulation de la votation fédérale du 26 novembre 2023, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) a pris la décision de ne pas garder cette date pour des scrutins communaux, en raison du chevauchement des dates de réception du matériel électoral par les électeurs entre le second tour des élections fédérales et le 26 novembre 2023. En effet, les électeurs doivent recevoir le matériel du second tour de l'élection au Conseil des Etats le 7 novembre 2023 au plus tard et, pour une votation communale le 26 novembre, cela doit arriver chez les électeurs entre le 30 octobre et le 3 novembre 2023, il y a donc un risque que les électeurs de la Commune mélangent le matériel des deux scrutins annulant ainsi un grand nombre de votes.

Ne pouvant suivre la seule proposition restante, la Municipalité a demandé que le Canton reconsidère sa position. En effet, si la date de la votation était fixée au 3 septembre 2023, le matériel de vote devrait être distribué aux électeurs durant les vacances. Une telle situation n'était pas acceptable aux yeux de l'exécutif.

La DGAIC a finalement admis que ce scrutin soit organisé le dimanche 24 septembre 2023.

Les échéances seront les suivantes :

Affichage de l'arrêté de convocation	27 juillet 2023
Transfert du fichier des électeurs	7 août 2023
Livraison du matériel de vote à la DAL	17 août 2023
Réception du matériel de vote par les électeurs	28 août – 1 ^{er} septembre 2023
Jour du scrutin	24 septembre 2023

Comme le prévoient les dispositions de l'art. 160 al. 3 LEDP, la Municipalité invite les membres du Conseil communal ayant refusé l'objet à se constituer en comité référendaire afin de disposer d'un interlocuteur pour la préparation du matériel d'information officiel (brochure qui sera encartée avec le matériel de vote).

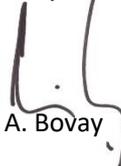
Nous fixons un délai au 15 juin 2023 pour recevoir les noms des membres de ce comité référendaire.

Afin d'informer la population de ce dossier, la page Internet www.blonay-saint-legier.ch/referendum est désormais en ligne.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


A. Bovay



Le secrétaire adj.


J.-M. Guex

Blonay, le 23 mai 2023

Délégation municipale : M. Alain Bovay, syndic

Copies : Bureau du conseil communal – Office de la population